

Délibération n°CA-2020-66

Désignation des membres pour siéger aux commissions de réforme SPP et SPV

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 23 Date de convocation : 14 octobre 2020

Présents : 15 Quorum fixé à 12 membres

Votants : 19

Procurations : 4

Résultats du vote :

Voix "pour" :

Voix "contre" :

Abstentions :

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé	A reçu pouvoir de
Mme Nadine BATHELOT	X		Mme M. PEQUIGNOT
Mme Isabelle ARNOULD	X		
Mme Edwige EME	X		M. R. JUIF
Mme Marie-Claire FAIVRE		X	
Mme Sabrina FLEUROT		X	
M. Jean-Claude GAY		X	
M. Raoul JUIF		X	
Mme Mireille LAB		X	
Mme Catherine LIND	X		
M. Robert MORLOT	X		
M. Gérard PELLETERET	X		Mme S. FLEUROT
Mme Martine PEQUIGNOT		X	
Mme Christelle RIGOLOT	X		Mme M. LAB
Mme Marie-Dominique AUBRY		X	
Mme Carmen FRIQUET	X		
M. Olivier RIETMANN		X	
M. Jean-Paul CARTERET	X		
M. Patrick GOUX	X		
M. Jérôme LALLEMAND	X		
M. Sylvain GUILLEMAIN	X		
Mme Marie BRETON	X		
M. Francis ABRY		X	
M. Gilles MARSOT	X		

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
M. Serge TOULOT		
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN		
M. Yves KRATTINGER		
M. Thomas OUDOT	X	
Mme Corinne BONNARD		X
M. Alain BLINETTE		X
M. Jean-Paul MARIOT		X
M. Jean-Jacques SOMBSTHAY		X
Mme Valérie HAEHNEL		
M. Pierre DESPOULAIN		
M. Laurent SEGUIN		
M. Fernand BURKHALTER		X
Mme Sylvie COUTHERUT		
Mme Fabienne RICHARDOT		X
M. Hervé PULICANI		
M. Frédéric BURGHARD		X
Mme Christelle CLEMENT		
M. René ROBERT		
M. Jean-Claude TRAMESEL		
Mme Monique BOUCRY		
M. Régis PINOT		
M. Gabriel CHARBONNIER		X
M. François LAURENT		

Membres élus avant voix consultative

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé
CNE Maxime GERARD	X	
SCH Stéphane GILLET		X
LTN Michel TOURDOT	X	
ADC Laurent LAMARCHE	X	
M. Gilles VIENNET	X	

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
LTN Rodolphe TAILLARD		
ADC Dimitri AIME	X	
LTN Mickaël COUROUX		
ADJ Françoise VALEUR		
Mme Muriel PEREUR		

Membres de droit

	Présent	Excusé
Mme Fabienne BALUSSOU , préfète de la Haute-Saône		X
M. le colonel Fabrice TAILHARDAT , directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône	X	
M. le commandant Richard VERGUET , président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	
M. le colonel Jean-Pierre CASTIONI , médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	

Etaient également présents

Mme Aurélie CONTRECIVILE , directrice des services du cabinet de la préfecture de la Haute-Saône
M. le colonel Ralph JESER , directeur départemental adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
Mme Sylvie JUIN , chef du secrétariat de direction
Mme Estelle ROSSI , chef du service « Finances, payes, marchés publics »

L'an deux mille vingt, le vingt-six octobre à quatorze heures et trente minutes, les membres du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Robert MORLOT, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'amphithéâtre de l'ancien IUFM, 40-44 route de Saint-Loup à Vesoul.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°92-620 du 7 juillet 1992 relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service et modifiant le code de la sécurité sociale,

Vu l'arrêté du 30 juillet 1992 fixant la composition particulière et les conditions de fonctionnement de la commission départementale de réforme,

Vu l'arrêté du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière.

Après avoir entendu les précisions données par Monsieur **Robert MORLOT**, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

La gestion administrative des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels nécessite, selon le cas, la consultation de diverses instances qui sont composées, paritairement, de représentants du personnel élu et de représentants de l'administration désignés.

Le renouvellement partiel du conseil d'administration au sein du SDIS, suite aux élections municipales, nous contraint à désigner de nouveaux représentants pour siéger, en qualité de titulaires ou de suppléants.

Il est donc demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir désigner les nouveaux représentants pour siéger dans les instances suivantes :

Commission Départementale de Réforme des sapeurs-pompiers volontaires

Instituée pour les agents des collectivités locales, elle siège en formation particulière pour émettre un avis sur l'imputabilité au service des accidents survenus aux sapeurs-pompiers volontaires lorsqu'ils entraînent une incapacité de travail d'une durée supérieure à 15 jours.

Cette reconnaissance permet au sapeur-pompier volontaire, blessé en service commandé, de bénéficier du régime de protection sociale défini par la loi du 31.12.1991 (*prise en charge par le SDIS de l'ensemble des frais de soins, compensation de la perte des revenus professionnels, allocation ou rente d'invalidité*).

Outre le médecin-chef du SDIS et le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant qui sont membres de droit, **un représentant de l'administration titulaire assorti d'un suppléant** doit être désigné.

Commission Départementale de Réforme des sapeurs-pompiers professionnels

Elle est chargée d'émettre un avis sur l'attribution au sapeur-pompier professionnel, blessé en service, des prestations prévues par le statut de la fonction publique territoriale (*frais de soins,*

maintien du traitement, retraite pour invalidité, allocation temporaire d'invalidité...) en cas d'accident ou de maladie professionnelle.

Deux représentants de l'administration sont également à désigner, chaque titulaire disposant de deux suppléants.

Décision

Les membres du conseil d'administration désignent, **à l'unanimité**, aux commissions départementales de réforme des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels, les représentants titulaires et suppléants suivants :

Commission départementale de réforme des SPV

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Edwige EME	Sylvain GUILLEMAIN

Commission départementale de réforme des SPP

<i>Titulaires</i>	<i>1^{er} suppléants</i>	<i>2^e suppléants</i>
Edwige EME	Patrick GOUX	Gérard PELLETERET
Sylvain GUILLEMAIN	Christelle RIGOLOT	Marie-Dominique AUBRY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20201026-CA-2020-66-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/11/2020

Affichage : 06/11/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Le président du conseil d'administration,

Robert MORLOT